Image not found or type unknown

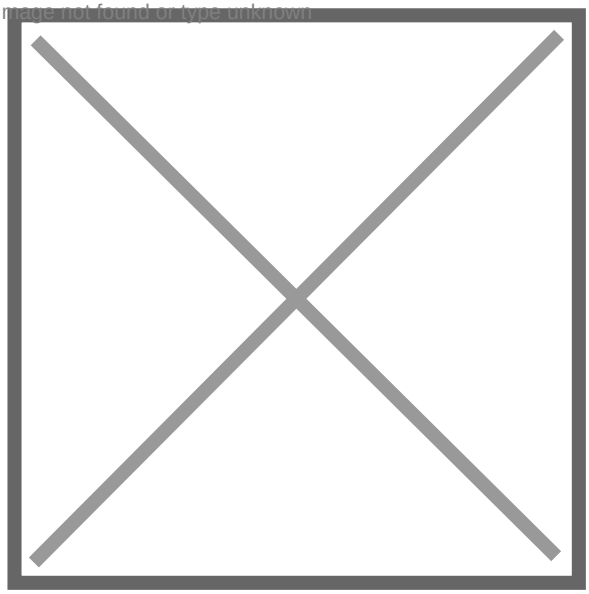

Vol a l'étalage si c'est la 1ère fois y a-t-il des conséquence

Par **bboy24**, le **09/09/2008** à **11:56**

bonjour!je suis majeur et hier j'ai volé un article de 7€ a auchan je m'en veux énormémen le vigile m'a chopé a la sorti et m'a emmené ds une salle m'a demandé m'a carte d'identité ma fait signé ce papier en mettant j'avoue les fait, ce que j'ai fait evidemment et j'ai payé l'article, mais un autre vigile m'a dit ke jalé recevoir une convocation du procureur!! et après jsui parti!ma question est vais-je recevoir la lettre du procurreur?est-ce ke je vais avoir des ennuis?c'était la première fois et se sera la dernière ça c certain!répondé je vous en pris!

Par **citoyenalpha**, le **09/09/2008** à **12:14**

Bonjour

vous ne risquez absolument rien.

Le procureur à partir du moment que c'est votre premier vol (petit butin en plus lol) et que vous avez dédommagé la victime ne perdra pas de temps avec cette affaire. Il peut vous convoquer pour vous rappeller la loi en la matière mais je ne crois pas au vu de votre récit.

Toutefois il vous appartient de ne pas recommencer. A défaut vous serez poursuivi pour vol et les sanctions peuvent être lourdes (qui vol un oeuf vol un boeuf)

Restant à votre disposition

Par **bboy24**, le **09/09/2008** à **13:00**

ça c sur que je ne recommencerai pas!ça ne sert a rien en plus!vous etes sur que j'aurais pas de convocation parce que si ma mère le sait..!!ct pour me faire peur qui ont fait ça!peut etre!

Par **citoyenalpha**, le **09/09/2008** à **13:56**

Quand on commet une bétise il faut en assumer les conséquences. C'est çà être adulte citoyen.

Je ne puis vous affirmer qu'aucune convocation ne vous sera adressée.

Tout dépend si dépôt de plainte il y a eu d'Auchan ou pas.

Je peux juste vous dire qu'aucun procureur ne saisira le tribunal correctionnel pour un premier vol (avec un préjudice aussi minime) et si indemnisation de la victime il y a eu.

Restant à votre disposition.

Par **bboy24**, le **09/09/2008** à **14:01**

il m'on rien di pour la plainte mais si g pu repartir avec l'article payé c qu'il y a pa eu plainte normalement!?répondé je vous en pris ça serait gentil de votre part.

Par **citoyenalpha**, le **09/09/2008** à **14:08**

A partir du moment où vous avez reconnu les faits une plainte peut être déposée.

Ils ont tous les éléments nécessaires pour.

Par **bboy24**, le **13/09/2008** à **02:30**

j'orai pas de casier judiciaire?!Répondé SVP!

Par **JamesEraser**, le **15/09/2008** à **23:26**

Pas de procès verbal, pas de décision de justice, pas de casier.
Le vigile a bluffé.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **citoyenalpha**, le **15/09/2008** à **23:40**

[citation]m'a demandé m'a carte d'identité ma fait signé ce papier en mettant j'avoue les fait, ce que j'ai fait[/citation]

En conséquence une plainte peut être déposée pour vol.

En cas d'un dépôt (ce que certes je suppose peu probable) les suites données à cette plainte appartiendra au procureur.

Sans décision de justice aucune inscription sur le casier judiciaire B2 ne peut être effectuée.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés